



Avenue Charles ATANGANA, derrière le Mess des Officiers - Olézoa
B.P. 13488 – Tél. : (237) 652 70 91 22/(237) 655 72 36 98/(237) 222 22 03 85
www.barreaucameroun.org - e-mail : oabc@barreaucameroun.org

Le Bâtonnier de l'Ordre
The Bar President

COMMUNIQUE

RELATIF À L'ARRESTATION, LA SÉQUESTRATION ARBITRAIRE ET LA TORTURE DE MAÎTRE KENGNE FABIEN, LE 29 MAI 2023, À DOUALA, PAR DES AGENTS DE LA SÉCURITÉ MILITAIRE

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun porte à l'attention de l'opinion publique, qu'en date du 29 mai 2023, aux environs de 21h30, Maître KENGNE Fabien, Avocat au Barreau du Cameroun, avec résidence professionnelle à Douala, a été kidnappé, devant l'immeuble abritant les locaux d'EQUINOXE TV à Douala, par des agents de la Sécurité militaire (SEMIL).

Informé, le Représentant Adjoint du Bâtonnier pour la Région du Littoral s'est immédiatement rendu à la SEMIL. Les agents dudit service, tout en reconnaissant que notre confrère était bien à l'intérieur de leurs locaux, l'ont carrément refoulé, en refusant de lui permettre de voir et de communiquer avec l'infortuné. Sa demande de rencontrer le Chef de secteur est également demeurée vaine.

Ayant ainsi été refoulé, le Représentant Adjoint du Bâtonnier pour la Région du Littoral a tenté sans succès d'en informer le Gouverneur de la Région du Littoral et les Autorités judiciaires, pour les prévenir de la situation qui risquait de créer un trouble à l'ordre public, de nombreux Avocats étant en train de se diriger vers les lieux.

Quelques instants plus tard, le Représentant Adjoint du Bâtonnier pour la Région du Littoral apprendra que les agents de la SEMIL étaient allés déposer Maître KENGNE au lieu de son enlèvement. Il y a lieu de relever que pendant son séjour dans les locaux de la SEMIL, Maître KENGNE Fabien a subi un interrogatoire musclé sans possibilité de se

faire assister, après avoir été contraint de se déshabiller et de se déchausser, son téléphone et sa montre lui ayant été retirés.

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun, choqué et outré, proteste vivement et condamne avec la dernière énergie cet acte illégal et crapuleux, indigne d'un État de droit, perpétré contre un citoyen, par ailleurs homme de droit.

Monsieur le Bâtonnier exprime sa solidarité avec Maître KENGNE Fabien, et met en garde les autorités concernées contre les conséquences que de tels actes pourraient avoir sur l'ordre public et la paix sociale. L'arrestation cavalière décriée d'un Avocat est manifestement incompréhensible dès lors qu'il peut à tout moment déférer à toute convocation ou être représenté par les dirigeants du Barreau.

Monsieur le Bâtonnier observe par ailleurs, pour le regretter, que ces atteintes aux droits et libertés publiques deviennent fréquentes dans un contexte où, pourtant, les Lois et Règlements de la République encadrent de manière minutieuse les droits et prérogatives tant des citoyens que des agents et forces de maintien de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Tout en prenant à témoin l'opinion publique, Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun exige des clarifications sur cette affaire et interpelle les pouvoirs publics et les autorités en charge des divers services sécuritaires de l'État sur le respect scrupuleux des Lois et Règlements de la République en général, et spécifiquement en matière de libertés publiques et de droits de l'Homme.

En tout état de cause, le Barreau du Cameroun se réserve le droit d'initier des procédures judiciaires idoines contre les auteurs et instigateurs de ces actes illégaux.



Fait à Yaoundé, le 31 mai 2023

Le Bâtonnier de l'Ordre
Me MBAH Eric MBAH, Esq.